



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 juin 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine

I. Introduction

1. Le présent rapport est établi en application de la résolution [2301 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2017 et m'a prié de lui rendre compte de la situation au plus tard le 1^{er} octobre 2016, puis tous les quatre mois. On y trouvera des informations sur les principaux faits nouveaux survenus en République centrafricaine et sur l'exécution du mandat de la MINUSCA depuis la publication de mon précédent rapport ([S/2017/94](#)) le 1^{er} février 2017.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. Au cours de la période considérée, la recherche d'une solution politique a progressé de façon inégale. L'intensification des affrontements entre groupes armés dans les préfectures du centre et de l'est a compromis les efforts de paix et de relèvement et entraîné une détérioration de la situation humanitaire. En revanche, à la faveur d'une longue accalmie à Bangui, les principales institutions ont pu mettre en oeuvre de multiples chantiers de stabilisation et de relèvement. La présence des groupes armés à Bambari a également pu être réduite grâce au dispositif important mis en place par la MINUSCA, qui a permis de prendre de premières mesures pour restaurer l'autorité de l'État et rétablir des services de base dans cette deuxième ville du pays. Pour la première fois depuis le Forum sur la réconciliation nationale tenu à Bangui en 2015, les 14 principaux groupes armés ont ainsi pu participer à un dialogue avec le Gouvernement à l'occasion de la quatrième réunion du Comité consultatif et de suivi du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. Cela étant, alors qu'il y a eu des avancées dans la mise en place d'institutions constitutionnelles, les rivalités politiques se sont accentuées, notamment entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne le premier décaissement des fonds annoncés à la Conférence de Bruxelles pour la République centrafricaine, tenue le 17 novembre 2016, mais il en faudra plus pour que la population tire parti des retombées de la

* Nouveau tirage pour raisons techniques (8 juin 2017).



paix et que le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix soit pleinement mis en œuvre.

3. Les groupes de l'ex-Séléka ont continué de s'affronter dans d'intenses combats pour le contrôle de pans de territoire lucratifs dans les préfectures du centre et de l'est. Ces violences ont opposé principalement l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC) à la coalition menée par le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC), qui regroupe certaines factions de l'ex-Séléka et des groupes d'autodéfense vaguement appelés anti-balaka. La poursuite des affrontements entre ces groupes s'est notamment traduite par des attaques répétées contre la population peule en raison de son affiliation supposée à l'UPC. Les attaques visaient également à tenter de les priver de leurs ressources (le bétail, en particulier). Les anti-balaka de la coalition du FPRC ont également ciblé les communautés musulmanes du sud et de l'est. Ces violences coïncident avec une augmentation de la transhumance vers l'est du pays, qui suscite des conflits entre les agriculteurs et éleveurs locaux et les éleveurs ou miliciens armés peuls, et une animosité envers la communauté musulmane. C'est ainsi que l'assassinat ciblé de musulmans à Bangassou les 13 et 14 mai a donné lieu à des actes de représailles à Bria de la part des membres ex-Séléka contre les éléments anti-balaka de la coalition du FPRC, prouvant par là-même le caractère opportuniste et hétéroclite de la coalition, ainsi que le risque que des éléments armés puissent être facilement manipulés par des fauteurs de troubles agissant dans leur propre intérêt.

4. Face à la persistance des violences, le Gouvernement a convoqué, les 20 et 21 avril, la quatrième réunion du Comité consultatif et de suivi du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. Comme suite à l'action énergique menée par la MINUSCA en février, les FPRC et le groupe anti-balaka de Maxime Mokom se sont résolus à se faire représenter à la réunion, de sorte que les 14 principaux groupes armés y ont assisté. Au cours des débats, le Président Faustin-Archange Touadera a appelé à un cessez-le-feu immédiat et à l'organisation, sous ses auspices, d'un large dialogue sur les questions politiques. Il a en outre confirmé qu'il avait accepté l'offre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation de faciliter ce dialogue.

5. Plusieurs initiatives de soutien au processus de paix se sont poursuivies, notamment l'Initiative africaine, portée par l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, avec l'appui de l'Angola, du Tchad et de la République du Congo. Pour sa part, la Communauté de Sant'Egidio a tenu, en février et en mars, des séances à huis clos avec les représentants de certains groupes armés afin de promouvoir la paix. Dans ce contexte, de nombreux membres de l'Assemblée nationale et des représentants de la société civile se sont opposés publiquement à une amnistie pour les personnes ayant commis des infractions graves et des violations des droits de l'homme. Le 13 avril, le Président de l'Assemblée nationale, Karim Meckassoua, a annoncé que l'Assemblée allait lancer sa propre initiative de paix, avant de préciser que celle-ci s'inscrirait dans le cadre des efforts que mène le Gouvernement.

6. Le 30 mars, le Président Touadera a marqué la fin de sa première année de mandat par un discours à la nation dans lequel il a fait le bilan de l'action de son Gouvernement, notamment la mise en place de six institutions créées par la Constitution, dont la Cour constitutionnelle, les mesures visant à rendre la Cour pénale spéciale opérationnelle et la poursuite du déploiement de fonctionnaires dans les préfectures. Il s'est rendu à Bossangoa et à Obo, ainsi qu'à Bambari à deux reprises, la première fois en mars avec le Vice-Président pour l'Afrique de la Banque mondiale et la deuxième fois en avril avec la Secrétaire générale de

l'Organisation internationale de la Francophonie. Le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies s'est rendu à Bangui les 10 et 11 mai pour apporter son appui aux efforts de paix et de relèvement que mène le pays.

7. Lors de sa deuxième session extraordinaire, tenue du 27 janvier au 6 février, l'Assemblée nationale a adopté des lois sur la propriété intellectuelle et sur les services postaux. À sa première session ordinaire de 2017, tenue du 1^{er} mars au 31 mai, elle a élu les nouveaux membres de son bureau le 9 mars et adopté des lois portant création de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales et établissant le nouveau Code de justice militaire, et elle a ratifié la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.

8. Afin de promouvoir une collaboration et une coordination plus étroites avec les partenaires internationaux pour ce qui est du redressement économique et du développement, des interventions humanitaires et des grandes réformes en matière de politique et de gouvernance, le Gouvernement a créé des structures chargées de mettre en œuvre le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et le Cadre d'engagement mutuel entre la République centrafricaine et la communauté internationale. Le 22 mars, le Président a convoqué la première réunion du conseil consultatif, la plus haute instance de ce dispositif et le lieu où le Gouvernement et les partenaires internationaux examinent les questions stratégiques relatives à la paix, à la stabilité, à la sécurité humaine et au relèvement.

B. Situation en matière de sécurité

9. Alors qu'un calme relatif règne à Bangui, les affrontements entre groupes armés ont continué de faire rage dans l'ensemble du pays, particulièrement dans les préfectures de la Haute-Kotto, du Mbomou, de la Ouaka, de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé, alimentés par la transhumance saisonnière et les opérations visant à prendre le contrôle de territoires riches en ressources.

10. Les combats entre la coalition du FPRC et l'UPC, après s'être nettement intensifiés dans les préfectures du centre et de l'est en février et mars, se sont réduits en avril lorsque de nombreux combattants de la coalition ont regagné leurs positions initiales. En février, la coalition s'est emparée de diverses positions de l'UPC au nord de Bambari dans le dessein de prendre la ville et d'en expulser le chef de l'UPC, Ali Darassa. Le 11 février, après plusieurs mises en garde qu'elle avait lancées contre toute progression vers Ippy (située à 80 kilomètres au nord-est de Bambari, dans la préfecture de Ouaka), qui serait considérée comme une menace claire pour les civils, la MINUSCA a engagé un hélicoptère armé contre une colonne d'environ 300 membres de la coalition à 12 kilomètres à l'est d'Ippy, ceux-ci ayant franchi la ligne de démarcation qu'elle avait fixée. Autour de cette date, l'ancien chef d'état-major du Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique et chef des opérations de la coalition du FPRC à Bria, Joseph Zoundeiko, aurait été tué dans des circonstances non encore élucidées. La MINUSCA a renforcé sa présence à Ippy pour empêcher toute progression vers Bambari. Le 21 février, des éléments qui appartiendraient au FPRC ont ouvert le feu sur des Casques bleus de la Mission entre Ippy et Bambari, faisant quatre blessés.

11. Dans le cadre des efforts importants qu'elle déploie pour atteindre l'objectif stratégique qui lui a été assigné et protéger les civils à Bambari et alentours, et en étroite coordination avec le Gouvernement, la MINUSCA a fait pression sur les chefs des groupes armés pour qu'ils quittent la ville, puis elle a lancé l'« Opération Bekpa » qui vise à stabiliser la ville et à y restaurer progressivement l'autorité de l'État. Le 22 février, Ali Darassa et certains éléments de l'UPC se sont retirés de Bambari. Les chefs anti-balaka ont fait de même peu après. Le 26 février, la

MINUSCA a dû de nouveau engagé ses hélicoptères armés contre des combattants de la coalition du FPRC qui tentaient de s'infiltrer à Bambari, violant ainsi la ligne de démarcation fixée. Elle a ensuite arrêté le chef politique du Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC), Idriss El Bachar, et celui du FPRC, Yaya Idriss, et les a tous les deux remis aux autorités judiciaires nationales à Bangui.

12. À Bambari, la sécurité a été renforcée grâce à une forte présence de la MINUSCA et au déploiement des forces de sécurité nationale. Toutefois, bien qu'ils ne portent pas d'armes ni de tenue militaire, des éléments des groupes armés sont toujours à Bambari. La coalition du FPRC a continué de tenter de contrôler les principales routes aux alentours de Bambari et s'est lancée à la poursuite des éléments de l'UPC qui se déplaçaient vers l'est, en attaquant Bakouma (à 110 kilomètres au nord de Bangassou, dans la préfecture du Mbomou) le 20 mars et en prenant le contrôle du site minier de Nzacko (à 45 kilomètres au nord de Bakouma) le 21 mars. Les anti-balaka auraient principalement ciblé les musulmans à Bakouma, faisant environ 16 morts, tandis que l'attaque des FPRC à Nzacko aurait fait deux morts. Les tensions se sont aussi envenimées entre la coalition du FPRC et la population peule à Bria et alentours, dans la préfecture de la Haute-Kotto. Le 15 février, des hommes armés peuls, affiliés à l'UPC, ont incendié le village de Makili, à 60 kilomètres au sud de Bria. Le 9 mars, un groupe armé peul a attaqué Grao (à 70 kilomètres au sud-est de Bria), ce qui a causé un déplacement de population vers Bria.

13. Les groupes d'autodéfense vaguement appelés anti-balaka parce que généralement associés à la coalition du FPRC ont multiplié les attaques contre l'UPC et les membres de l'ethnie peule. Lors de la prise de Bakouma, le 20 mars, des éléments anti-balaka ont systématiquement attaqué les civils peuls. Le 24 mars, la MINUSCA a repoussé une attaque des anti-balaka contre le quartier peul de Gobolo à Bria, et arrêté 11 anti-balaka, deux ayant été blessés et les neuf autres remis aux autorités nationales à Bangui. Le 11 avril, la MINUSCA a découvert et saisi une importante cache d'armes et de munitions qui seraient destinées aux anti-balaka de Bangassou. Le 8 mai, les anti-balaka ont tendu une embuscade à un convoi de la MINUSCA à 20 kilomètres à l'est de Bangassou (préfecture du Mbomou), tuant cinq Casques bleus et en blessant dix, ce qui fait de cette attaque la plus meurtrière que la MINUSCA ait eu à essayer. Le 9 mai, à Alindao (préfecture de la Basse-Kotto), un affrontement entre anti-balaka et membres de l'UPC a fait environ 37 victimes, ce qui a conduit la MINUSCA à déployer des Casques bleus dans cette zone pour y protéger quelque 7 000 déplacés.

14. Le 13 mai, des anti-balaka lourdement armés ont lancé une offensive contre la MINUSCA à Bangassou, avant d'attaquer le quartier majoritairement musulman de Tokoyo. Un Casque bleu a été tué et un autre blessé lors de la riposte contre l'assaut. Les anti-balaka ont détruit les ponts ouvrant l'accès à Bangassou et pris le contrôle des points d'eau, faisant fuir quelque 2 500 personnes, qui ont trouvé refuge dans la cathédrale, la mosquée et l'hôpital. Environ 7 200 déplacés seraient restés dans la ville tandis que 2 750 auraient fui vers la République démocratique du Congo voisine. Au moins 115 personnes ont été tuées et 64 blessées. La MINUSCA a renforcé son déploiement dans la zone afin de stabiliser la situation, notamment en positionnant des Casques bleus supplémentaires, en faisant usage de ses hélicoptères d'attaque et en escortant environ un millier de musulmans jusqu'à la cathédrale pour y trouver refuge. À la suite des violences à Bangassou, des combats ont éclaté à Bria, le 16 mai, entre les anti-balaka et des éléments armés de la communauté arabe, que dirige actuellement Ahmat Issa, vaguement affilié à la coalition menée par le FPRC. Ces combats, qui se sont étalés sur plusieurs jours, ont fait au moins 49 morts et 35 blessés et entraîné le déplacement de 38 267 personnes.

15. Kaga Bandoro est restée relativement calme, mais le nombre d'atteintes à la sécurité y est encore élevé, et les ex-Séléka et les anti-balaka ont continué d'extorquer de l'argent à quelque 9 000 déplacés vivant autour du camp de la MINUSCA et de les menacer, les empêchant ainsi de retourner chez eux ou de rejoindre un autre camp à Kaga Bandoro, qui accueille actuellement 4 050 personnes, 6 700 déplacés ayant déjà regagné leur résidence selon les informations.

16. L'État ayant perdu le contrôle des préfectures du centre et de l'est, le FPRC et le MPC y établissent progressivement des structures administratives parallèles. Des éléments armés prétendent assurer le maintien de l'ordre en détenant et en condamnant illégalement les personnes soupçonnées d'avoir commis des infractions et en leur extorquant de l'argent. Le FPRC (à Ndélé et Birao) et le FPRC/MPC (à Kaga Bandoro) occupent les locaux de la gendarmerie, avec leurs armes et leur uniforme, procèdent à des arrestations illégales et prononcent des peines arbitraires pour les infractions incriminées. À Nzacko, dans la préfecture du Mbomou, les éléments du FPRC supervisent les activités de la gendarmerie, de la police, des douanes et des sites miniers. Le FPRC a récemment fourni du carburant et des médicaments à l'hôpital préfectoral de Ndélé, menaçant de prendre en main l'administration de l'hôpital si l'État ne palliait pas le manque de moyens. Dans la préfecture de la Vakaga, le FPRC a renforcé sa présence le long des frontières avec le Tchad et le Soudan afin de contrôler la circulation transfrontière des biens et des personnes.

17. Dans les préfectures du Mbomou et du Haut-Mbomou, au sud-est, la sécurité a été troublée par des activités criminelles imputées à l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), au groupe dissident de la LRA du docteur Achaye, aux braconniers soudanais et à des éléments incontrôlés de l'UPC. Le long de l'axe Zemio-Obo, des éléments armés non identifiés ont tué deux civils le 31 janvier et attaqué un camion affrété par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à 110 kilomètres à l'ouest d'Obo le 10 février. Le 17 février, des éléments qui appartiendraient à la LRA ont pillé un village sur l'axe Dembia-Djema et enlevé momentanément cinq hommes. Le 30 mars, une quarantaine d'éléments présumés de la LRA ont tenté en vain de stopper un convoi logistique de la MINUSCA à 40 kilomètres à l'est de Rafaï. Dans ce contexte, les Forces de défense populaires de l'Ouganda déployées en République centrafricaine dans le cadre de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine ont officiellement transféré leurs fonctions de sécurité aux autorités centrafricaines lors d'une cérémonie de désengagement à Obo le 18 mai, alors que les forces des États-Unis qui appuient l'équipe spéciale en République centrafricaine ont mis fin à leurs opérations le 25 avril. Le 12 mai, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a demandé au Conseil de sécurité de prendre en compte le désarmement de l'Armée de résistance du Seigneur dans le mandat de la MINUSCA.

18. Dans le nord-ouest, les conditions de sécurité ont été marquées par les tentatives des groupes armés de faire main basse sur le bétail. Des informations font état de récriminations de membres de l'Assemblée nationale au sujet du soutien qu'ils apporteraient aux groupes anti-balaka locaux. Le MPC/Révolution et justice (RJ) a essayé d'étendre sa zone d'influence au-delà des préfectures de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé jusqu'à la frontière avec le Cameroun, ce qui a entraîné des conflits avec les anti-balaka. Le groupe Retour, Réclamation et Réhabilitation (3 R) et les anti-balaka se sont affrontés au sujet du commerce de bétail le long de la frontière du Cameroun, dans la préfecture de l'Ouham-Pendé. Le 28 janvier, des anti-balaka auraient tendu une embuscade à un convoi de commerçants peuls escortés par les 3 R près de Kouï, dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, tuant 12 personnes. Le 2 février, un affrontement entre les 3 R et les anti-balaka à Bocaranga

a fait des blessés (deux parmi les civils et sept parmi les 3 R) et un mort parmi les anti-balaka, et des milliers de civils ont fui la zone. Au cours de l'affrontement, des éléments anti-balaka ont ouvert le feu sur la MINUSCA, ce qui a poussé les Casques bleus à riposter. En mars, la MINUSCA a instauré une zone tampon pour mettre fin aux combats entre les anti-balaka et le MPC à Bozoum et à Gouzé, dans la préfecture de l'Ouham-Pendé.

19. La situation est restée relativement calme à Bangui. Le 7 février, la MINUSCA est intervenue en appui à une opération menée par les forces de sécurité nationale pour arrêter Youssouf Malinga (alias « Big Man »), membre d'un groupe d'autodéfense du quartier PK5. Pendant l'opération, les gardes du corps de Malinga ont tenté de s'opposer en tirant sur les forces de sécurité nationale. Lors des échanges de feux qui ont suivi, Malinga et l'un de ses hommes ont été tués, ainsi que deux civils, dont un enfant. En représailles, les hommes de Malinga ont attaqué des édifices civils et religieux du quartier, lançant même une grenade dans la foule. Au total, 11 personnes ont été tuées et 18 blessées.

20. Le 9 mars, un policier de la MINUSCA en tenue civile, agressé dans le troisième district de Bangui par des criminels présumés, a succombé à ses blessures. Une enquête, à laquelle la MINUSCA apporte son concours, a été ouverte sur cette affaire.

C. Réconciliation

21. Le premier pilier du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix est d'accompagner le processus de paix, de sécurité et de réconciliation, gages du relèvement et de la normalisation. C'est dans cet esprit qu'un réseau de comités de paix et de réconciliation seront mis en place aux niveaux local, régional et national. Deux des 16 comités de paix locaux ont été créés avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Cependant, les autorités nationales ne se sont pas encore approprié ces initiatives. Après le départ de l'UPC de Bambari, le comité de paix local a été reconstitué. Il a organisé des campagnes de sensibilisation communautaires, rouvert le marché central et créé une instance où agriculteurs et éleveurs doivent régler leurs différends hors de toute pression des groupes armés.

22. Le premier anniversaire du pacte de non-agression entre le district à majorité musulmane PK5 et le quartier chrétien de Boeing à Bangui a été célébré le 11 février. Les chefs communautaires ont élaboré une stratégie visant à garantir le retour en paix des familles musulmanes déplacées dans le cinquième district de Bangui et ils ont créé un comité chargé de la mettre en œuvre. Ils ont également tenu des dialogues sur la liberté de circulation, le libre exercice du commerce et la coexistence pacifique.

III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 2301 (2016)

23. Conformément à son concept stratégique révisé de la Mission, la MINUSCA s'est attachée, dans la mise en œuvre intégrée de son mandat, à protéger les civils face à la persistance des affrontements, tout en facilitant le dialogue avec les groupes armés pour les convaincre de cesser les hostilités et d'honorer leur engagement à s'impliquer dans le processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. Dans le cadre de l'opération Bekpa, la MINUSCA et ses partenaires concentrent leur action à Bambari et alentours pour mettre en œuvre

une initiative « ville sans groupes armés » et aider le Gouvernement à restaurer progressivement l'autorité de l'État, notamment en coordonnant leurs efforts avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux.

24. La MINUSCA a continué de s'employer à être plus mobile et plus réactive, notamment dans le cadre de l'opération Bekpa, en mettant en place une équipe spéciale mixte pour Bambari. Dans un contexte où les routes sont inaccessibles et les ponts détruits, l'utilisation combinée d'hélicoptères de transport et d'hélicoptères d'attaque a permis de déployer des forces à partir de Bangui et d'agir avec fermeté et dynamisme. Par exemple, en mars, une section a pu être rapidement transportée par avion depuis Bangui pour protéger les civils menacés à Bakouma, et des patrouilles et des déploiements mobiles musclés ont pu être effectués de manière décisive pour empêcher les groupes armés d'entrer à Bambari. Face à l'émergence de nouvelles zones sensibles dans le sud-est, la MINUSCA a continué d'adapter son dispositif de forces en redéployant ses troupes de manière souple, mais la recrudescence des combats entre groupes armés, les attaques qui visent la Mission et le départ des FDPO compliquent davantage la situation. Les efforts sont également axés sur une évaluation plus large des besoins militaires, notamment des déploiements supplémentaires nécessaires dans les limites de l'effectif maximum autorisé.

25. La MINUSCA a fait un meilleur usage stratégique des moyens de communication pour promouvoir son mandat et renforcer ses activités de sensibilisation, notamment par l'intermédiaire de sa radio Guira FM. Elle a organisé 73 séances d'information dans tout le pays à l'intention de plus de 85 000 personnes, en vue de promouvoir la coexistence pacifique. Ces manifestations ont revêtu une importance particulière à Bambari où il convenait d'expliquer la nécessité de rétablir l'autorité de l'État et de réaffirmer l'impartialité de la Mission face aux accusations de parti pris.

A. Priorités immédiates

Protection des civils

26. S'efforçant constamment d'adapter ses déploiements à la situation, la MINUSCA a pu améliorer ses délais d'intervention en cas d'alertes rapides et pour la protection des zones de tension. De même, en faisant participer davantage les communautés à la conception et à l'application des plans de protection au niveau local, la Mission a pu mieux protéger les civils.

27. La violence liée à la transhumance saisonnière s'est traduite par des vols de bétail et des représailles impliquant les milices anti-balaka et des groupes armés. Le plan opérationnel du Gouvernement visant à réduire la violence associée à la transhumance saisonnière reste en grande partie lettre morte du fait de l'insuffisance de fonds. Les institutions publiques et les mécanismes sous-régionaux qui régissaient la transhumance saisonnière avant la crise ne fonctionnent plus, entraînant des cycles de violence et privant les Centrafricains des revenus saisonniers issus de l'élevage. Face à cette situation, la MINUSCA a continué de mener des patrouilles de longue distance le long des couloirs de transhumance, pendant que les comités locaux s'emploient à trouver des solutions au niveau communautaire.

28. Quelque 21 équipes mixtes de protection de la MINUSCA ont été déployées en vue d'enquêter sur les violences commises par des groupes armés contre des civils dans différentes préfectures. Ces équipes intégrées ont recensé des violations des droits de l'homme et recueilli des informations qui permettront de renforcer la

capacité de la Mission de prévenir et de combattre la violence. Par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines de l'ONU, la MINUSCA a détruit 9 598 munitions et engins explosifs dans des zones peuplées et a sensibilisé 74 710 personnes aux risques liés à ces engins.

Promotion et protection des droits de l'homme, notamment des femmes et des enfants

29. La MINUSCA a recensé 492 violations des droits de l'homme ou d'atteintes à ces droits, ou des violations du droit international humanitaire commises à l'encontre de 834 victimes, dont 442 hommes, 103 femmes, 172 enfants (58 garçons, 56 filles et 58 mineurs non identifiés) et 117 autres victimes non identifiées. Ces violations comprenaient notamment des exécutions arbitraires, des atteintes à l'intégrité physique, des violences sexuelles liées aux conflits, des arrestations et détentions arbitraires, ainsi que des enlèvements. Les groupes armés suivants ont commis 326 atteintes aux droits de l'homme ou violations du droit international humanitaire : factions de l'ex-Séléka (202), anti-balaka (67), LRA (38), MPC/RJ (7), 3 R (7), Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC) (4) et Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) (1). Près de la moitié de ces atteintes se sont produites lors des affrontements entre la coalition du FPRC et l'UPC. Les forces de sécurité nationale ont commis 165 violations, dont 153 cas de détention arbitraire, parmi lesquels 104 ont été à le fait de la gendarmerie nationale et 49 de la police nationale.

30. Le rapport sur la cartographie des droits de l'homme, portant sur les graves violations du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire commises et les atteintes à ces droits entre 2003 et 2015, devrait être publié le 30 mai Il contribuera à lutter contre l'impunité en venant en appui à la stratégie de poursuites de la Cour pénale spéciale et à la mise au point de mécanismes de justice transitionnelle.

31. Le système des Nations Unies a continué d'appliquer la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Au total, 29 des 35 demandes d'appui aux forces de sécurité non onusiennes (Forces armées centrafricaines, gendarmerie et police) ont été approuvées et des mesures d'atténuation des risques ont été recommandées, le cas échéant.

32. La MINUSCA a organisé 19 ateliers de sensibilisation aux droits de l'homme, notamment sur la violence sexuelle liée aux conflits et la justice transitionnelle, à l'intention de 796 personnes (440 hommes et 356 femmes), des autorités locales, de la société civile et de journalistes. Elle a également mené 29 campagnes d'information sur les droits de l'homme auxquelles ont participé 2 625 personnes (1 267 femmes et 1 358 hommes).

Violences sexuelles liées aux conflits

33. La MINUSCA a reçu des informations faisant état de 27 cas de violences sexuelles liées aux conflits, dont 20 femmes et 12 filles ont été victimes. Parmi ces cas, 25 étaient des viols et 2 des agressions sexuelles. Les groupes armés responsables seraient les suivants : factions de l'ex-Séléka (13), coalition MPC/RJ (5), LRA (6), anti-balaka (2) et UFDR (1).

Sort des enfants en temps de conflit armé

34. Le mécanisme de surveillance et de communication de l'équipe spéciale de pays a continué d'enquêter sur les violations et atteintes graves commises contre des enfants par des groupes armés. Les hostilités entre la coalition dirigée par le FPRC et l'UPC ont continué de faire des victimes parmi les enfants. Au total, 14 enfants

(dont 6 filles) ont été tués, 13 blessés, 12 filles violées et 6 enfants enlevés. Au total, 16 enfants ont été recrutés par les groupes armés ou les ont rejoints, et 2 hôpitaux et 4 écoles ont été occupés et pillés. Les auteurs de ces graves violations des droits de l'enfant sont notamment la coalition du FPRC, l'UPC, des éléments anti-balaka, le groupe RJ, la LRA et des individus armés non identifiés.

35. Afin d'améliorer la surveillance des violations graves des droits de l'enfant et la protection de l'enfance, 257 soldats de la paix de la MINUSCA ont été formés à ces sujets. La formation a été étendue à 432 partenaires extérieurs, issus notamment des communautés locales, des organisations non gouvernementales et des forces nationales de défense et de sécurité nationale.

36. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a fourni un appui à la réintégration de 420 enfants libérés des groupes armés, tandis que 239 enfants (dont 55 filles) ont été séparés de groupes anti-balaka. Dans le cadre des efforts visant à mettre un terme à la présence d'enfants au sein des groupes armés, la MINUSCA, en collaboration avec des partenaires locaux, a organisé une campagne d'une semaine en février pour sensibiliser les groupes armés, les membres de la communauté et les autorités de cinq localités à l'incidence des conflits armés sur les enfants.

B. Réduction durable de la présence des groupes armés et de la menace qu'ils représentent

37. La MINUSCA continue de mettre en œuvre une stratégie globale visant à réduire durablement la présence des groupes armés et la menace qu'ils représentent. Cette stratégie donne la priorité à la recherche d'une solution politique.

Appui à la réconciliation et à l'extension de l'autorité de l'État

38. La MINUSCA a usé de ses bons offices pour aider les autorités à promouvoir la réconciliation, notamment en les encourageant à mobiliser et à allouer rapidement les fonds versés par les donateurs pour des services essentiels à la population, de sorte que celle-ci croie en l'engagement du Gouvernement en faveur d'un développement équitable. L'ONU a appuyé le dialogue local entre les communautés et a offert des emplois à court terme, une formation professionnelle et des séances de sensibilisation à 18 002 jeunes à risque, membres de groupes vulnérables et personnes déplacées. La Mission a facilité les voyages de 30 parlementaires afin qu'ils puissent consulter leurs électeurs sur les travaux du Parlement.

39. La MINUSCA a apporté son concours au déploiement dans tout le pays de 410 fonctionnaires relevant principalement du Ministère de l'éducation. La Mission et le PNUD ont aidé le Ministère de l'intérieur à élaborer un guide destiné à faire mieux comprendre aux fonctionnaires en poste dans les différentes régions les concepts de bonne gouvernance. Avec l'appui financier du Fonds pour la consolidation de la paix, ils ont également établi une carte du déploiement effectif des fonctionnaires et défini les conditions requises pour que ceux-ci puissent s'acquitter efficacement de leurs tâches.

40. Le redéploiement des services judiciaires, sociaux, administratifs et de sécurité de l'État à Bambari a été effectué à titre prioritaire pour montrer que les institutions publiques peuvent fonctionner convenablement dans l'intérêt des populations en l'absence de conflit armé. Quelque 90 gendarmes et policiers ont été déployés à Bambari après avoir été formés par la MINUSCA et évalués au titre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, et ils travaillent en tandem

avec le personnel en tenue de la Mission. La MINUSCA a également contribué au retour du Procureur de Bambari.

Appui au désarmement, à la démobilisation, à la réintégration et au rapatriement

41. La MINUSCA a aidé à organiser la quatrième réunion du Comité consultatif et de suivi du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. Un résultat important de cette réunion est que tous les groupes armés ont accepté de participer à un projet pilote de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement destiné à 560 participants. Toutefois, le FPRC a refusé de valider le programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement sans que ne soient remplies plusieurs conditions préalables, notamment la signature d'un accord politique. La Banque mondiale s'est engagée à verser 30 des 45 millions de dollars nécessaires pour le volet réintégration du programme.

42. En l'absence d'accord politique et de programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, les activités préalables au programme et la lutte contre la violence au sein de la collectivité ont continué de jouer un rôle vital. Au total, 4 324 ex-combattants, dont 737 femmes, participent, dans huit localités, à des activités préalables, sous forme de programmes travail contre rémunération, de solutions de transition vers des projets générateurs de revenus à plus long terme, ainsi que de formations d'appui à la réinsertion durable des ex-combattants.

43. Le projet de lutte contre la violence au sein de la collectivité, mis en œuvre dans la préfecture de l'Ouham-Pendé en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations, a ciblé 6 723 bénéficiaires, dont 1 623 femmes, qui sont rémunérés dans le cadre de programmes travail contre rémunération et participent au dialogue intercommunautaire. À Bangui, dans le cadre de projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité lancés en partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, 543 bénéficiaires, dont 40 femmes, ont achevé une formation professionnelle et 777 bénéficiaires, dont 47 femmes, participent à des formations agro-pastorales organisées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Les bénéficiaires de ces projets comprenaient également des jeunes à risque, qui ont participé à des programmes générateurs de revenus à forte intensité de travail.

44. La destruction de 169 engins non explosés et de 840 munitions d'armes légères et le stockage en lieu sûr des armes collectées dans le cadre du processus préparatoire au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration ont contribué au retrait de la circulation d'armes et de munitions et à la lutte contre leur utilisation potentielle par des groupes armés.

Appui à la réforme du secteur de la sécurité

45. Des progrès notables ont été accomplis en ce qui concerne l'élaboration d'un cadre stratégique pour la réforme du secteur de la sécurité, bien que ce secteur continue de pâtir du manque de ressources. Le 2 février, le Conseil des ministres a approuvé la politique nationale de sécurité dont le contenu a été énoncé de manière plus précise dans la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité pour la période 2017-2022, adoptée le 10 mars par le Comité stratégique chargé des questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration, de réforme du secteur de la sécurité et de réconciliation nationale. La stratégie met l'accent sur trois domaines clés : le renforcement des capacités du secteur de la sécurité; le renforcement de la sécurité des personnes et des biens et le rétablissement de l'autorité de l'État; la promotion d'une bonne gouvernance et de l'état de droit. Le 21 mars, le Ministère de la défense a commencé à élaborer une politique de défense

nationale, avec l'aide de la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine.

47. Les autorités centrafricaines étudient toujours le déploiement de deux bataillons des Forces armées centrafricaines, l'un ayant achevé sa formation auprès de la mission militaire de formation de l'Union européenne et l'autre l'ayant commencée en mai. La question du matériel, de l'approvisionnement et de l'appui logistique du bataillon ayant terminé la formation n'est toujours pas réglée. La MINUSCA a organisé des sessions de formation de formateurs à l'intention de 120 membres des FACA, dont 24 officiers, sur les technologies informatiques et de communication et sur l'administration des bataillons. Elle a remis en état et équipé le centre d'instruction du camp Leclerc à Bouar et devrait le remettre à la disposition des autorités nationales en mai.

47. La MINUSCA a continué d'appuyer la gestion des armes et des munitions; elle a formé 17 membres des forces de sécurité et exécuté trois projets d'infrastructure, notamment la construction d'un dépôt d'armes à Bangui et la mise à disposition d'un conteneur devant servir de dépôt d'armes à Bambari. Parallèlement, le 14 février, un décret rédigé avec l'appui de la MINUSCA a créé officiellement la Commission nationale de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre.

48. Les autorités nationales, aidées par la MINUSCA, ont poursuivi le recrutement de 250 policiers et de 250 gendarmes. Sur les 13 649 candidatures reçues des 16 préfectures, 10 370 (dont 28 % de femmes) ont été examinées par un comité de contrôle mixte composé de représentants du Gouvernement, du PNUD et de la MINUSCA pour déterminer si elles satisfaisaient aux exigences minimales. Le comité a préparé les épreuves de sélection en vue d'assurer une représentation géographique équitable et un équilibre entre les sexes. Les épreuves écrites et physiques de sélection devraient être terminées d'ici le 27 mai. La MINUSCA travaille en coordination avec le Fonds pour la consolidation de la paix et le PNUD pour garantir le financement des frais de fonctionnement des écoles de police et de gendarmerie et le Gouvernement s'est, pour sa part, engagé à inscrire au budget national pour 2018 les émoluments des 500 nouveaux policiers et gendarmes. Le 20 mai, la MINUSCA a aidé à lancer les épreuves écrites pour le recrutement de gendarmes et de policiers dans toutes les préfectures du pays, à l'exception de celles de la Haute-Kotto et du Mbomou où, pour des raisons de sécurité, elles ont été reportées.

Appui à l'état de droit et à la lutte contre l'impunité, notamment pour rendre la Cour pénale spéciale opérationnelle

49. L'action menée pour lutter contre l'impunité s'est poursuivie grâce aux progrès importants accomplis pour que la Cour pénale spéciale devienne opérationnelle, à commencer par la mise en place de ses capacités d'enquête et de poursuites. Trois sur un total de six magistrats internationaux ont été nommés, dont le Procureur spécial et deux femmes juges d'instruction. Les cinq magistrats nationaux ont également été nommés mais pas encore le Greffier en chef national. Le Procureur spécial entre en fonction en mai, mais les enquêtes et les poursuites ne pourront commencer qu'une fois que les autorités centrafricaines auront sélectionné les agents de la police judiciaire qui formeront l'équipe des enquêteurs. Si les 14 premiers mois de fonctionnement de la Cour sont entièrement financés, un déficit de financement important subsiste pour couvrir la totalité de son mandat initial de cinq ans. La MINUSCA travaille avec les autorités centrafricaines pour clarifier les dispositions du Code de justice militaire, adopté par l'Assemblée nationale le 7 mars, concernant la nécessité de conserver la compétence exclusive de la Cour

pénale spéciale pour les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les crimes de génocide.

50. La MINUSCA a continué d'œuvrer en faveur de l'état de droit. Elle a arrêté 92 auteurs d'infractions présumés, recourant à des mesures temporaires d'urgence dans 57 cas. En raison de l'insécurité et du manque de tribunaux et de prisons fonctionnels hors de la capitale, elle a provisoirement détenu 33 des personnes appréhendées et aidé à les transférer à Bangui, à la demande du Gouvernement. Elle a continué de fournir des conseils dans des enquêtes concernant quelque 17 personnes qui seraient impliquées dans des infractions graves, en particulier 13 membres de la coalition du FPRC inculpés en mars 2017 pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

51. Le Conseil supérieur de la magistrature a continué d'assurer la rotation des membres du personnel judiciaire et des magistrats sont entrés en fonction en février et en mars. Au total, 19 nouveaux magistrats ont été nommés dans tout le pays et au début du mois de mars, 10 avaient déjà commencé à travailler à Bangui. Le logement et le paiement du salaire des magistrats continuent d'être un obstacle à leur redéploiement durable hors de Bangui.

52. Les problèmes qui touchent le système judiciaire ont une incidence importante sur la surpopulation carcérale. La prison centrale de Ngaragba et son annexe au camp de Roux affichent respectivement des taux d'occupation de 178 et 116 %. Ces six derniers mois, la MINUSCA a continué de collaborer avec le Procureur général près la Cour d'appel de Bangui en vue d'élaborer des stratégies visant à accélérer le traitement des affaires en instance, notamment en limitant l'incarcération au temps passé en détention provisoire en cas d'infractions mineures. Les magistrats ne pouvant retourner dans certaines régions en raison de l'insécurité ont été temporairement affectés à Bangui en avril pour aider à résorber l'arriéré d'affaires en instance, ce qui a permis de faire passer le nombre d'audiences hebdomadaires de trois à six.

53. Pour limiter la surpopulation carcérale à Bangui, la MINUSCA a financé la reconstruction de trois centres de détention à Bangassou, à Kaga Bandoro et à Mbaïki au titre de projets à effet rapide. Dans le cadre de l'aide qu'elle apporte aux autorités nationales pour démilitariser les prisons, elle a mené une évaluation initiale des besoins dans ce domaine et aux fins de la réadaptation et de la réinsertion sociale des détenus. La surpopulation, les mauvaises conditions de détention et un manque général d'activités destinées aux détenus ont contribué à l'insécurité dans les prisons. En mars, avec l'appui du Canada et de la Suède, 60 agents pénitentiaires de la MINUSCA ont participé à une formation spécialisée en vue de renforcer la capacité de la Mission à faire face à l'insécurité dans les prisons.

Gestion des ressources naturelles

La MINUSCA a fourni un appui logistique et en matière de sécurité aux autorités nationales au cours de leurs missions d'inspection et de surveillance liées au Processus de Kimberley, en vue d'évaluer l'importance de la présence de groupes armés, d'améliorer les conditions de sécurité pour permettre la libre circulation des biens et des personnes, et de rétablir et d'étendre l'autorité de l'État dans les zones d'exploitation minière du sud-ouest du pays.

C. Coordination de l'aide internationale et du Cadre d'engagement mutuel

54. Le Gouvernement a établi des mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du Cadre d'engagement mutuel et du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix. La structure de coordination à trois niveaux comprend un conseil consultatif de haut niveau sur les politiques, un comité exécutif mixte et une instance de coordination technique pour chaque volet de la stratégie de développement. Dans le cadre du volet relatif à la paix et à la sécurité, coprésidé par la présidence et l'Organisation des Nations Unies, on a recensé les projets et fait ressortir les déficits de financement potentiels. Des consultations sont toujours en cours concernant la coprésidence des deux autres volets, ce qui a retardé leur mise en œuvre.

55. À la conférence de Bruxelles tenue en novembre 2016, les donateurs ont des contributions de 2,8 milliards de dollars pour appuyer le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (2017-2021). À ce jour, ils ont confirmé environ 2,23 milliards de dollars, soit 97 % du montant total des annonces de contributions. Le montant final pourrait toutefois être plus élevé parce que certains donateurs ont augmenté les contributions qu'ils ont annoncées, et que d'autres qui n'étaient pas à Bruxelles ont décidé ultérieurement d'appuyer le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix. Environ 43 % du montant de l'ensemble des contributions vont au redressement économique et aux secteurs productifs, 40 % au renforcement du contrat social entre l'État et la population, 14 % à l'appui à la paix, à la sécurité et à la réconciliation et 3 % à d'autres questions. Pour 2017, les dépenses effectuées à ce jour pour des projets en cours s'élèvent à 54,2 millions de dollars, soit 25,9 % du montant de 209,3 millions de dollars prévu pour la première année.

IV. Situation humanitaire

56. Ces six derniers mois, les besoins humanitaires ont augmenté en raison d'une aggravation de la violence. De nombreuses nouvelles zones sensibles sont apparues dans le pays, y compris dans des régions où se trouvaient déjà des déplacés. Rien qu'en avril, plus de 40 000 personnes ont été déplacées du fait d'affrontements dans le nord-ouest et l'est du pays. Actuellement, un habitant sur cinq est en situation de déplacement, à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, et dans l'impossibilité de rentrer en raison de la violence armée. Le nombre total de personnes déplacées est passé de 401 072 en février à 426 100 en mars, principalement en raison de nouvelles vagues de déplacements dans les préfectures du Mbomou, de la Ouaka et de l'Ouham-Pendé. Au cours de cette période, plusieurs sites d'accueil de déplacés ont fermé dans la préfecture de Bangui, et des retours ont été observés dans les sous-préfectures de Bakala et Kaga Bandoro et dans la préfecture de la Ouaka. Fuyant la violence, plus de 1 000 personnes sont passées au Tchad et au Cameroun, qui accueillent quelque 230 000 réfugiés. Dans les pays voisins, le nombre de réfugiés avait légèrement augmenté au 30 avril, puisqu'il s'élevait à 483 000. Dans la préfecture du Haut-Mbomou, 1 639 réfugiés sud-soudanais ont quitté Bambouti pour Obo.

57. Quelque 2 millions de personnes – soit environ 50 % de la population – sont toujours en situation d'insécurité alimentaire. Par ailleurs, malgré les efforts déployés pour mobiliser les donateurs, qui ont notamment été conviés à une réunion d'information de haut niveau sur les problèmes humanitaires, à Yaoundé le 15 mars, les fonds alloués aux activités humanitaires sont toujours largement insuffisants. Au

15 mai, le Plan d'aide humanitaire de 2017 n'avait recueilli que 16 % des 399,5 millions de dollars nécessaires.

58. Les intervenants humanitaires, qui sont toujours la cible d'attaques indiscriminées, doivent également faire face à l'insécurité. En 2016, environ 31 % des attaques contre des organisations non gouvernementales recensées dans le monde ont eu lieu en République centrafricaine, ce qui en fait l'endroit le plus dangereux du monde pour les agents humanitaires.

59. La poursuite des hostilités a sérieusement restreint l'accès humanitaire dans l'est du pays, mais d'autres zones suscitent également des préoccupations, notamment Kouï, dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, dans l'ouest, qui est inaccessible depuis octobre 2016, et Ngaoundaye, où les actions de groupes armés ont entraîné début avril le déplacement de 20 000 personnes supplémentaires, parmi lesquelles certaines se sont réfugiées au Tchad. En avril, un incendie accidentel et des pluies torrentielles ont fait des morts et des blessés et causé de lourdes pertes matérielles dans les camps de déplacés à Batangafo, préfecture de l'Ouham, et Kaga Bandoro, préfecture de la Nana-Grébizi.

V. Évolution socioéconomique

60. Alimentée par la sylviculture et l'agriculture, la croissance a atteint 4,5 % en 2016. Sous réserve d'une amélioration de la sécurité, une partie des 2,28 milliards de dollars promis pour soutenir le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (2017-2021) devrait être injectée dans l'économie au travers d'investissements publics visant à répondre aux besoins sociaux.

61. Le Fonds monétaire international ayant accordé au pays un prêt de 120 millions de dollars sur trois ans au titre de la facilité élargie de crédit, sa Directrice générale, Christine Lagarde, a effectué une visite à Bangui les 24 et 25 janvier, durant laquelle elle a engagé le Gouvernement à accroître ses recettes fiscales, à rembourser sa dette, à s'abstenir de contracter de nouveaux emprunts et à améliorer sa gestion des finances publiques.

VI. Déploiement de la Mission

A. Personnel militaire

62. Au 15 mai, l'effectif militaire de la MINUSCA s'établissait à 10 471 hommes déployés, soit 97,4 % de son effectif autorisé, qui s'établit à 10 750 militaires), et se répartissait comme suit : 11 bataillons d'infanterie, une compagnie de forces spéciales, une compagnie de forces d'intervention rapide, une unité de drones (déployée le 7 avril 2017) et plusieurs unités de soutien, à savoir une unité de police militaire, quatre compagnies du génie, une compagnie de transport lourd, trois hôpitaux de niveau II, une compagnie des transmissions et trois unités d'hélicoptères, dont une unité d'hélicoptères de combat. Les femmes représentaient 1,5 % des effectifs militaires. Les pays fournisseurs de contingents ont continué à améliorer le matériel de ces derniers.

B. Forces de police

63. Au 15 mai, la MINUSCA avait déployé 1 845 policiers (soit 89 % de l'effectif autorisé de 2 080), qui se décomposait comme suit : 302 policiers hors unités constituées (75 % de l'effectif autorisé de 400, principalement en raison des besoins

en personnel spécialisé), 9 unités de police constituées et 2 unités d'appui en matière de protection comprenant 1 543 membres (soit 92 % de l'effectif autorisé de 1 680), dont 103 femmes. Un total de 81 policiers hors unités constituées a été déployé dans 10 sites en dehors de Bangui; sur les neuf unités de police constituées trois ont été déployées à Bambari, Bouar et Kaga Bandoro. La dernière unité devrait être déployée à Bria en juin.

C. Personnel civil

64. Au 15 mai, la MINUSCA comptait 1 329 membres du personnel civil, ce qui représente un taux d'occupation de 77 % des 1 724 postes autorisés (790 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 696 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 238 postes de Volontaire des Nations Unies). Les femmes représentent 25 % du personnel civil déployé et 22 % des fonctionnaires occupant un poste de haut niveau, à savoir un poste de classe P-5 ou supérieure. Il est toujours extrêmement difficile de recruter des femmes et de les retenir, y compris parmi les Volontaires des Nations Unies.

D. Accord sur le statut des forces

65. Les efforts déployés par le Gouvernement pour régler les problèmes encore associés à l'accord sur le statut des forces n'ont pas suffi à éviter les infractions graves. Le 2 février, quatre conteneurs de farine importés à l'intention des contingents militaires ont été bloqués à la douane pendant près de deux mois. Les douanes ont finalement autorisé l'enlèvement des conteneurs le 23 mars, mais cet incident avait déjà eu des répercussions sur la distribution de rations aux soldats de la paix de la MINUSCA. Le 6 mars, deux conteneurs d'armes et de munitions destinés à appuyer le déploiement d'une unité jordanienne de police constituée ont été saisis et fouillés par les autorités locales sans qu'un représentant des Nations Unies ne soit présent. Après cet incident, on s'est rendu compte lors de l'inventaire qu'il manquait une arme à feu. Le 14 mars, deux conteneurs de tuyaux en plastique ont été fouillés par les douaniers en l'absence d'un représentant des Nations Unies.

66. Le remboursement à l'ONU des taxes sur le carburant qui avaient été indûment facturées à la MINUSCA en 2015 et 2016 a fait l'objet de discussions lors de la réunion d'un groupe de travail conjoint Gouvernement-MINUSCA sur l'application de l'accord sur le statut des forces, qui s'est déroulée le 12 avril 2017. Les représentants du Gouvernement sont convenus que la MINUSCA était exemptée de la taxe sur les carburants en vertu de l'accord et affirmé qu'une procédure de remboursement des taxes déjà payées serait mise en place. Le Ministère des finances a confirmé que les fonctionnaires des Nations Unies n'étaient pas tenus de faire enregistrer leur bail et de payer les taxes connexes. De plus, la pratique consistant à prélever un impôt sur le solde du traitement et des émoluments du personnel de la MINUSCA à leur départ du pays a pris fin.

VII. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

67. Les problèmes de sécurité dans le pays ont des effets néfastes sur l'ensemble du personnel des Nations Unies (civil et en tenue, recruté sur le plan national ou sur le plan international). Des manifestations et des détournements de voiture ont été signalés à Bangui et dans les régions périphériques. Ces derniers mois, les membres du personnel national et international de la Mission ont commencé à recevoir des menaces d'enlèvement en représailles de leurs activités. En tout, 134 atteintes à la

sécurité ont touché 107 membres du personnel du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. De plus, 10 soldats de la paix ont perdu la vie dans des attaques, et 30 autres ont été grièvement blessés.

VIII. Fautes graves, notamment les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles

68. Entre le 1^{er} février et le 30 avril 2017, la MINUSCA a été informée de 14 cas présumés de fautes graves, dont 5 cas présumés d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ce qui constitue une diminution notable du nombre de nouvelles allégations par rapport à la période correspondante de l'année dernière. Une de ces nouvelles allégations concerne un acte qui se serait produit en 2016, et quatre actes qui se seraient produits en 2017. Conformément à son plan d'action pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, la Mission a continué de renforcer ses mesures de prévention, notamment en augmentant le nombre d'activités de formation des formateurs, en renforçant le suivi et le contrôle des formations dispensées à tous les contingents, en réalisant de fréquentes estimations des risques, en intensifiant les activités de sensibilisation menées par les responsables de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles auprès des forces militaires et des forces de police, et en accordant une attention particulière aux soldats déployés dans des zones reculées et aux contingents fraîchement arrivés.

69. La MINUSCA s'est attachée, en collaboration avec des organismes des Nations Unies, à améliorer son outil de suivi de l'assistance aux victimes et à renforcer les dispositifs de communication, d'échange d'informations et de coordination en ce qui concerne le traitement des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Conformément à mes instructions, la MINUSCA a désigné un défenseur des droits des victimes et fournira au moyen de ses propres ressources, notamment, une assistance psychosociale et juridique aux victimes d'infractions pénales, ou si la victime présumée est mineure, une protection, un hébergement et un appui financier temporaire à la victime ou à sa famille, en fonction de leurs besoins.

IX. Questions financières

70. Par sa résolution [70/271](#), l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, des crédits d'un montant de 920,7 millions de dollars destinés à financer le fonctionnement de la Mission. Au 15 mai 2017, les contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUSCA s'élevaient à 52 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix était à cette même date de 1 679,2 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 janvier 2017, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2016, conformément au calendrier de paiement trimestriel.

X. Observations

71. Ces derniers mois, alors qu'une consolidation des progrès accomplis depuis l'élection du Président Touadéra a été observée dans certaines zones de la République centrafricaine, en particulier à Bangui, on a constaté ailleurs une détérioration marquée des conditions de sécurité, notamment des attaques

meurtrières contre les soldats de la paix de l'ONU. Aussi importantes qu'aient pu être les nombreuses avancées acquises à ce jour, la dernière flambée de violence qui, en mai, a embrasé certaines villes de l'est et du centre du pays risque d'ébranler les progrès accomplis au cours de l'année précédente et de s'étendre avec des conséquences désastreuses pour les civils et la stabilité du pays. Nous devons éviter la poursuite du conflit violent et des tensions connexes qui une fois encore tirent le pays vers le bas. J'entends personnellement explorer toutes les options possibles pour contribuer à inverser cette évolution négative et aider le pays à consolider la paix.

72. Les affrontements entre groupes armés, en particulier entre le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique et l'Unité pour la paix en Centrafrique et es violences commises par des groupes anti-balaka opérant dans le sud-est ainsi que les attaques menées contre les civils, en raison de leur origine ethnique ou de leur religion, et contre les soldats de la paix chargés de les protéger, sont inacceptables. J'exhorte tous les groupes armés à mettre immédiatement un terme aux hostilités et à démontrer leur attachement à un dialogue pacifique. Je demande une nouvelle fois aux dirigeants et aux institutions de la région d'user de leur influence pour mettre un terme à la violence.

73. La MINUSCA a prouvé qu'elle est prête à agir avec fermeté pour protéger les civils et défendre son mandat. Je me réjouis de l'appel lancé par le Président Touadéra en faveur d'un dialogue ouvert et sincère avec les groupes armés et je note avec satisfaction la récente participation de tous les 14 groupes armés à la réunion du comité consultatif national de suivi de la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. J'exhorte tous les groupes et le Gouvernement à y participer de toute urgence et à honorer leur engagement à négocier un accord politique, qui sera essentiel au succès du programme national et à la réforme du secteur de la sécurité à plus long terme. Il est essentiel que ce dialogue soit inclusif et qu'il s'appuie sur les recommandations issues du Forum de Bangui.

74. Je suis heureux que le Président Touadéra ait accepté l'offre d'assistance de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, qui, avec un appui régional et international fort auquel tous les membres du Conseil de sécurité seraient favorables, pourrait favoriser la conclusion d'un accord de paix global entre le Gouvernement et tous les groupes armés. J'ai exprimé le soutien total de l'ONU à l'Initiative africaine et j'exhorte l'Union africaine et les autres membres de l'Initiative à élaborer et à mettre en œuvre dans les plus brefs délais un plan d'action pour aller de l'avant. J'insiste pour dire que le temps presse. Il est essentiel d'agir rapidement pour pouvoir proposer à certains groupes armés une autre voie que la violence et instaurer une période de calme qui permette au processus de progresser. La saison des pluies qui arrive devrait limiter les déplacements des groupes armés. Par ailleurs, j'encourage la sous-région à prendre des mesures concrètes pour régler les problèmes transfrontières qui alimentent l'insécurité en République centrafricaine et dans les pays voisins, en particulier le trafic d'armes et la transhumance saisonnière. Comme la période de la transhumance est actuellement en cours, il est urgent que ce problème politique, économique et social sensible soit résolu au niveau de la sous-région.

75. Les moyens dont dispose le Gouvernement restent extrêmement limités et l'autorité de l'État n'est rétablie que très graduellement dans les zones où les conditions de sécurité sont relativement stables. Les progrès sont lents et entraînent inévitablement des tensions entre les pouvoirs exécutif et législatif qui s'emploient à jouer leur rôle dans un cadre démocratique. Il incombe désormais à tous les acteurs nationaux de tirer le meilleur parti de la dynamique actuelle avec l'appui de la communauté internationale, pour agir de manière inclusive, s'employer

résolument à faire avancer la réconciliation, consolider les acquis fragiles et les traduire en dividendes de la paix, en particulier hors de Bangui.

76. Pour que les progrès puissent se poursuivre, les Centrafricains doivent commencer à recueillir les dividendes de la paix. J'exhorte les dirigeants nationaux à agir avec rapidité et autorité afin d'établir les capacités nécessaires pour mobiliser, recevoir et gérer les fonds généreux promis à la conférence de Bruxelles de novembre 2016, et faire rapport sur leur utilisation. L'objectif est d'éviter le retour des pratiques corrompues et de la mauvaise gestion des fonds publics qui ont entraîné la crise de ces dernières années. J'encourage vivement les donateurs à verser les fonds aussi rapidement que possible, notamment pour les projets d'infrastructure nécessitant une main d'œuvre importante, qui permettent aux jeunes d'obtenir des emplois rémunérés et contribuent à réunifier le pays par la mise en place d'un réseau routier et de services sociaux. Cependant, l'effet des fonds fournis par les donateurs sera de courte durée si les élus ne s'engagent pas à servir la population et si toutes les parties prenantes ne se décident pas à renoncer aux gains immédiats au profit de l'intérêt à long terme de l'ensemble des Centrafricains. À cet égard, j'encourage le Gouvernement à se servir du Cadre d'engagement mutuel pour obtenir l'appui politique nécessaire en faveur des objectifs convenus et pouvoir faire la preuve de leur réalisation.

77. Les importantes promesses de dons faites à Bruxelles en novembre dernier ont démontré à quel point la communauté internationale était déterminée à aider les Centrafricains dans cette entreprise. Je demande à tous les partenaires de profiter de la présence de l'opération de maintien de la paix dans le pays pour harmoniser leurs actions et les classer dans l'ordre de priorité, et de profiter des mesures de sécurité mises en place par la MINUSCA pour injecter des fonds dans des initiatives de développement et apporter rapidement la preuve des avantages à tirer de la stabilité, notamment en matière d'emplois, d'infrastructure et de services sociaux. L'approche adoptée par la Banque mondiale dans sa coopération avec les États fragiles tels que la République centrafricaine est un bon exemple de ce type de partenariat avec l'ONU.

78. Je me félicite des progrès accomplis en matière de rétablissement de la sécurité et de l'autorité de l'État à Bambari. La relative absence de groupes armés peut être une cause d'optimisme prudent, mais cette ville ne doit pas être un îlot dans une mer déchaînée. C'est pourquoi j'exhorte le Gouvernement à donner la priorité au rétablissement durable d'autorités compétentes et responsables, des services essentiels et de la sécurité, afin de regagner la confiance de la population locale. Les organismes des Nations Unies présents dans le pays continueront, avec leurs partenaires, d'appuyer ces efforts au moyen d'une approche novatrice adoptée à l'échelle du système et facilitée par la MINUSCA, qui demeure prête à prendre des mesures décisives pour assurer la protection des habitants de Bambari.

79. Les mesures prises pour élaborer un cadre stratégique relatif à la réforme du secteur de la sécurité sont encourageantes. Bien que l'adoption de documents clefs en la matière soit un signe de l'engagement formel des autorités nationales à mettre en place des forces nationales de défense et de sécurité constituées de professionnels et tenant compte d'une représentation ethnique et géographique équitable, j'invite le Gouvernement à concrétiser ce projet en menant des actions tangibles. Le lancement du recrutement de 500 nouveaux membres de la gendarmerie et de la police constitue une évolution positive à cet égard. Je demande au Gouvernement de veiller à ce que ce recrutement se fasse conformément aux principes de la représentation géographique et de la parité des sexes. Je salue également les progrès réalisés dans la formation des Forces armées centrafricaines par la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne, même si l'absence de dispositifs cohérents de soutien opérationnel et logistique risque

toujours d'entraver tout futur déploiement. Je presse le Gouvernement d'affecter suffisamment de ressources budgétaires au fonctionnement durable de ses forces de sécurité et j'incite tous les partenaires internationaux à fournir des fonds, du matériel et un appui logistique supplémentaires.

80. Je suis heureux de constater que l'établissement de la Cour pénale spéciale, qui devrait avoir compétence en matière de crimes contre l'humanité, crimes de guerre et crimes de génocide, est en bonne voie. J'invite les autorités nationales à faire le nécessaire pour que le Procureur spécial puisse commencer immédiatement à mener des enquêtes. Je salue en outre la cartographie des violations graves du droit international humanitaire, et des violations du droit des droits de l'homme et des atteintes à ces droits, qui guidera les activités des mécanismes de justice transitionnelle et du Procureur spécial.

81. Je suis choqué par la poursuite des attaques contre les soldats de la paix et les travailleurs humanitaires, internationaux et nationaux. Je condamne vivement la lâche attaque qui a fait 5 morts et 10 blessés parmi les soldats de la paix, ce qui en fait l'attaque la plus meurtrière ayant jamais frappé la MINUSCA. Le décès d'un sixième soldat de la paix, lors d'une attaque ultérieure à Bangassou, est inadmissible. Ces attaques constituent des crimes graves en droit international et j'exige que leurs auteurs soient tenus d'en répondre.

82. Je suis profondément préoccupé par l'effet de l'insécurité sur la situation humanitaire, qui se trouve par ailleurs aggravée par l'écart persistant entre les besoins humanitaires et les ressources. Actuellement, les acteurs humanitaires quittent le pays en raison d'un manque de fonds et de l'insécurité; nous devons inverser cette tendance. Les attaques continues contre les travailleurs humanitaires qui aident les plus défavorisés doivent cesser. Je presse la communauté internationale de contribuer de toute urgence au Plan d'aide humanitaire afin d'éviter que la situation ne continue de se détériorer.

83. J'exprime ma sincère gratitude à mon Représentant spécial, Parfait Onanga-Anyanga, pour sa détermination sans faille à contribuer à la consolidation de la paix dans le pays. Je rends hommage aux femmes et aux hommes de la MINUSCA, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police pour leur dévouement à la cause de la paix, dans un contexte extrêmement exigeant et difficile. Je suis également reconnaissant à mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, François Louncény Fall, pour le rôle qu'il joue dans la sous-région en vue de soutenir la République centrafricaine. Je remercie par ailleurs l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Union européenne, la Banque mondiale, les partenaires internationaux et les organisations non gouvernementales, qui n'ont cessé de contribuer à la paix et à la sécurité en République centrafricaine.



Map No. 4522 Rev. 9 UNITED NATIONS
June 2017 (Colour)

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)